

Afrique - Le regard de **Ghislain Patrick Lessène**

Secrétaire Général de l'association Vision Internationale d'Entraide et Responsable juridique de l'African Law Library

La Convention des droits de l'enfant a été ratifiée très rapidement par la quasi totalité des Etats africains. Elle a même inspiré une Convention africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui reprend les points fondamentaux de la CDE, mais en les adaptant au contexte et aux problèmes particuliers du continent (travail des enfants, trafic, conflits armés, pratiques traditionnelles comme l'excision, le châtement corporel, les mariages forcés...) et qui propose des mesures très concrètes à prendre. Le 16 juin a été consacré comme la journée de l'Enfant Africain (JEA).

Ces textes ont posé un cadre et fait prendre conscience de la responsabilité des Etats et de la société vis-à-vis des enfants. Des comités d'Experts ont été mis en place pour évaluer les questions spécifiques à l'enfant, des rapports sont présentés, et les Etats acceptent d'être critiqués et conseillés sur les mesures à adopter. Les fondements existent donc, reste la mise en œuvre effective des droits de l'enfant.

Là, nous sommes loin du compte.

Dans le domaine des pratiques et coutumes traditionnelles, comme l'excision ou le châtement corporel, on se heurte encore aux résistances de la société. Les gens ne comprennent pas pourquoi ce qui a été bon pour leurs ancêtres ou pour eux-mêmes ne le serait plus désormais.

Dans d'autres domaines, comme l'éducation ou la santé, qui relèvent de l'engagement des Etats, nous sommes très en deçà de ce qu'on serait en droit d'attendre. Il y a encore énormément d'enfants non scolarisés. Je dirais même que dans les provinces africaines, le droit à l'éducation est théorique. Et là où il y a des écoles, on compte un enseignant pour 200 à 300 élèves, ce qui est impraticable.

Au plan sanitaire également, la situation est très mauvaise. L'espérance de vie des enfants africains demeure parmi les plus faibles au monde. La maladie et la malnutrition tuent, la pauvreté est récurrente. Les conflits déciment les populations, et quand ils ne tuent pas, ils causent des traumatismes qui font des enfants, qui n'ont souvent connu que la violence, de véritables bombes à retardement pour nos pays.

Le véritable problème est l'attitude de la majorité des dirigeants africains face aux questions de l'enfance et cela se comprend au regard de leur parcours personnel. Il faut relever une difficile maîtrise de la notion du bien commun ou de l'intérêt général. Les causes très souvent invoquées pour justifier cette triste réalité sont le contexte international hostile et le problème de l'endettement. Mais en fait, il s'agit surtout d'un alibi pour masquer un manque de volonté politique. Dans beaucoup de cas, la démission de l'Etat entraîne sa substitution par les ONG qui, consciemment ou inconsciemment, accentuent le phénomène de déresponsabilisation.

Toutefois, l'optimisme est de mise car les choses bougent, en dépit des apparences.

Il serait utile aujourd'hui que les gouvernements africains établissent un bilan très concret et chiffré de ces 25 années : combien d'écoles créées et d'enfants scolarisés, de centres culturels construits, combien d'enfants vaccinés, combien d'enregistrements automatiques de naissances, etc.

L'un des axes à développer pour l'effectivité des droits de l'enfant en Afrique serait une plus grande implication des chefs religieux. Un imam, un prêtre ou un pasteur a autant- voire souvent plus- d'autorité morale qu'un dirigeant politique. Beaucoup d'entre eux sont d'ailleurs réceptifs à ce que

des sessions de formation sur la thématique des droits de l'enfant soient organisées au sein de leurs structures confessionnelles.

C'est également en éduquant les jeunes aux principes des droits de l'homme que nous ferons émerger une future classe dirigeante plus consciente du bien commun, dont la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pour finir, j'invite les ONG, surtout celles qui font de la coopération, à revoir leur positionnement par rapport aux Etats qui sont les premiers débiteurs du respect des droits de l'enfant. Les ONG sont là pour les accompagner, tout en gardant suffisamment d'indépendance pour pouvoir dire les vérités incontournables.